



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

ETAIENT PRESENTS :

M. Guy SAILLARD, Président
MM. Patrick SAUTREY, Marc CAPELLI, Serge BERREZ, Vice-Présidents
Mme Brigitte MONNET, MM. Henri GUICHARD, Alain MOUILLOT, Jacques LANÇON, Philippe VINCENT, Pierre-Rémy BELPERRON, Alain JUST, Wilfried HUREL,
Guy SAVOYE, Christian RICHARD, Jacques MUYARD, Jacky REVERCHON, Jean-Jacques COURT, Claude GIRAUD, Adrien LAVIER, Pierre BREGAND, Michel DROIT, Gabriel PARIS et Jacky LAMBERT

EXCUSES :

Mme Hélène MOREL-BAILLY, MM. Jean THERY, Francis LESEUR, Gérald MELESI, Denis MOREL
Mme Evelyne PEPIN-LAMBERT, Héloïse AUTEM, Pierrette BUSSIÈRE, Déborah BARONI MM. Stéphane LENG, Patrick TARTAVEZ, Denis RENAUD, André PIQUET, Gilles TSCHANZ, Dominique TRONCIN, Jean-Marie PERNET, Bruno NEGRELLO, Pierre FAVRE, Michel DUFOUR, Jean-Louis DUFOUR, Emile BEZIN, Bernard GUICHARD, Daniel BUISSON, Maurice BARIOD, Bernard LAUBIER, Louis GREUSARD
M. le Préfet du Jura
M. le Président du Conseil Départemental
MM. Franck DAVID et GROSIDIDIER, Conseil départemental
Mme Emilie ALBISSER – Direction régionale de l'ADEME
Mme Agnès SPECQ – SICTOM de la zone de Lons
Mme Audrenne BEDEAU – SICTOM de la Région de Champagnole

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mme Johanne GROSSIORD – SICTOM du Haut Jura
M. Franck PACOUD – Communauté de Communes du Pays des Lacs
M. Pierre HAAB – Trésorier Principal
MM. Hubert MARTIN, Didier CAPDEVILLE, Jean-Baptiste SASSOT - Mmes Zora QOCHIH, Sylvie MIGNOTTE et Sandra MERCIER - SYDOM

Monsieur le Président, souhaite la bienvenue aux nouveaux délégués.

Le Compte rendu du 27 octobre 2016 est soumis à approbation.

=====

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

1/ INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES ET ELECTIONS

Rapporteur : M. Saillard

Exposé :

En raison des conséquences de la Loi NOTRe, il est nécessaire d'enregistrer l'adhésion de :

- la Communauté de communes « Arbois Poligny Salins Cœur du Jura », pour le territoire de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Salins
- la Communauté de communes « Champagnole Nozeroy Jura », pour le territoire de l'ancienne Communauté de communes du Plateau de Nozeroy.
- L'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)

et d'installer les nouveaux délégués.

Le 27 Mars 2017 à 15 h 00, réunis au siège du SYDOM du Jura à Lons-Le-Saunier, il est procédé à l'installation des nouveaux membres du Comité syndical du SYDOM, élus par les assemblées délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Syndicats mixtes adhérents :

	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
SICTOM de Lons	<ul style="list-style-type: none"> M. Pierre Rémy BELLERON M. Wilfried HUREL Mme Brigitte MONNET M. Alain JUST 	<ul style="list-style-type: none"> M. Denis RENAUD M. Gilles TSCHANZ M. André PIQUET M. Gabriel PARIS
SICTOM de Champagnole	{	M. Stéphane LENG
ECLA	<ul style="list-style-type: none"> M. Henri GUICHARD M. Alain MOUILLOT M. Jacques LANÇON M. Philippe VINCENT 	<ul style="list-style-type: none"> Mme Evelyne PEPIN M. Michel DROIT M. Patrick TARTAVEZ Mme Héloïse AUTEM
Communauté de communes Arbois, Poligny, Salins Cœur du Jura	<ul style="list-style-type: none"> M. Denis MOREL M. Adrien LAVIER 	<ul style="list-style-type: none"> M. Bernard LAUBIER M. Louis GREUSARD
Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura	{ M. Pierre BREGAND	M Jacky LAMBERT

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Désignation de M. Adrien LAVIER, secrétaire de séance chargé du dépouillement des élections.

Sous la présidence de M. Jean-Jacques COURT, doyen de la séance, il va être procédé à l'élection du **1^{er} vice-président**,

Débat :

Pour mémoire : après son élection en 2014, M. Saillard avait souhaité l'élection de vice-présidents issus des SICTOM de Dole, de Lons et du Haut-Jura, ainsi que d'une Communauté de communes, afin que tous les territoires soient représentés.

M. Guichard, se présente :

1^{er} vice-président du SYDOM jusqu'au 31/12 dernier, ayant perdu sa délégation au SICTOM de Lons et en conséquence au SYDOM du fait de la Loi NOTRe, nouveau délégué au nom d'ECLA, M. Guichard estime avoir l'envie et la motivation pour terminer le mandat en cours.

M. Vincent :

Considérant le quiproquo au sein du SICTOM, suite à l'application de la loi NOTRe, ses compétences et ses connaissances, comme membre sortant du Bureau au SYDOM, membre de la CAO, délégué à RUDOLOGIA, sa motivation, sa disponibilité, son implantation sur le bassin de Lons, ..., Monsieur Vincent souhaite apporter sa contribution administrative et technique et poursuivre le renouvellement générationnel.

M. Lançon :

Délégué au SYDOM dès 1989, Monsieur Lançon, Conseiller Communautaire, a la mémoire de l'évolution du traitement des déchets sur l'ensemble du territoire du Jura, avec une vision globale des problématiques. Les représentants de la Ville de Lons ainsi que ceux d'ECLA pensent qu'il est nécessaire d'être représentée pour rendre compte le plus régulièrement possible.

M. Saillard désigne 2 scrutateurs : MM. COURT et LAVIER.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Décision :

Sous la présidence de M. Guy SAILLARD, il va être procédé à l'élection :

du 1^{er} Vice-Président :

Nom du ou des candidat(s) à la 1^{ère} Vice-Présidence du SYDOM du Jura :

M. Henri GUICHARD,

M. Jacques LANÇON,

M. Philippe VINCENT,

Les membres titulaires, ou suppléants en cas d'absence du titulaire, procèdent au vote à bulletin secret.

Le dépouillement donne les résultats suivants : 1^{er} tour

Nombre de votants : 20

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu : M. Henri GUICHARD : 8

M. Jacques LANÇON : 4

M. Philippe VINCENT : 6

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, un second tour a lieu, après le retrait de M. Jacques LANÇON.

Le dépouillement donne les résultats suivants : 2^{ème} tour

Nombre de votants : 20

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrage exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Ont obtenu : M. Henri GUICHARD : 10

M. Philippe VINCENT : 6

M. Henri GUICHARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Vice-Président, et a été immédiatement installé.

Avant de procéder à l'élection des membres du Bureau Syndical, il est proposé de désigner le nombre de membres.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

M. Guichard, remercie l'Assemblée pour cette confiance renouvelée.

Election des membres du Bureau

Avec l'arrivée d'ECLA, il est souhaitable d'instaurer deux sièges supplémentaires au sein du Bureau, soit de 11 à 13 élus.

Sous la présidence de M. Guy SAILLARD, il va être procédé à l'élection des Membres du Bureau Syndical.

Nom du ou des candidat(s) au Bureau syndical

M. Pierre-Rémy BELPERRON,

M. Pierre BREGAND,

M. Alain JUST,

M. Jacques LANÇON,

M. Adrien LAVIER,

M. Philippe VINCENT,

Les membres titulaires, ou suppléants en cas d'absence du titulaire, votent à bulletin secret.

Le dépouillement donne les résultats suivants chacun des membres :

Nombre de votants : 20

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- . M. Pierre-Rémy BELPERRON : 18
- . M. Pierre BREGAND : 19
- . M. Alain JUST : 18
- . M. Jacques LANÇON : 7
- . M. Adrien LAVIER : 19
- . M. Philippe VINCENT : 13

MM. Philippe VINCENT, Pierre-Rémy BELPERRON, Alain JUST, Adrien LAVIER et Pierre BREGAND ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres du bureau, et ont été immédiatement installés.

M. Saillard confirme que le Bureau est désormais composé des 4 vice-présidents, MM Guichard, Sautrey, Capelli et Berrez et de MM. Reverchon, Melesi, Richard, Belperron, Just, Vincent, Lançon et Lavier.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Election de nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres, 2 titulaires et 2 suppléants

Désignation de M. Adrien LAVIER, secrétaire de séance chargé du dépouillement des élections.

Sous la présidence de M. Guy SAILLARD, il va être procédé à l'élection :

Les membres titulaires, ou suppléants en cas d'absence du titulaire, votent à bulletin secret.
Le Président est membre de droit de la Commission d'Appel d'Offres.

Nom des candidats membres titulaires :

- . M. Alain JUST
- . M. Alain MOUILLOT
- . M. Philippe VINCENT

Nom des candidats membres suppléants :

- . M. Pierre-Rémy BELPERRON

Les délégués titulaires, ou suppléants en cas d'absence du titulaire, votent à bulletin secret.
Le dépouillement donne les résultats suivants pour chacun des membres :

Nombre de votants : 20
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- . M. Alain JUST : 7
- . M. Alain MOUILLOT : 18
- . M. Philippe VINCENT : 14

MM. Alain MOUILLOT et Philippe VINCENT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont proclamés membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres, avec l'assentiment unanime des présents MM. Pierre-Rémy BELPERRON et Alain JUST sont désignés membres suppléants, par un vote à main levée.

=====

2/ COMPOSITION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL DU SYDOM

Rapporteur : M. Saillard

Exposé :

Le Comité Syndical du 8 Juillet 2005 a créé plusieurs commissions de travail à savoir :

- Affaires générales et personnel,

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

- Affaires techniques (CDTOM, CSJ, stations de transfert),
- Budget, finances et contrats,
- Communication,
- Prévention.

D'autres commissions sont susceptibles d'être créées en fonction des besoins et de l'actualité.

Animées par et en présence des responsables de pôle concernés, les commissions pourront faire appel à des personnes qualifiées, organiser des visites, des auditions, ...

Considérant les nouveaux délégués installés,

Débat :

M. MARTIN précise que le but de la commission prévention est de définir comment produire le moins de déchets en amont, grâce à des actions de communication notamment. Il signale la fréquence et horaires des commissions qui sont, en général, en journée à 14h00 en fonction des besoins.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- ENREGISTRE de nouvelles candidatures pour les commissions suivantes :

- Affaires générales et personnel : MM Pierre BREGAND, Henri GUICHARD et Philippe VINCENT
- Affaires techniques : MM Jacques LANÇON et Alain MOUILLOT (hors réunion : M. Philippe VINCENT est intégré)
- Budget, finances et contrats : MM Pierre-Rémy BELPERRON et Alain MOUILLOT
- Communication/Prévention : Mme Brigitte MONNET, MM. Pierre BREGAND, Henri GUICHARD et Adrien LAVIER

- RECOMPOSE les commissions considérées

=====

3/ DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'ASSOCIATION RUDOLOGIA DONT LE SYDOM EST MEMBRE FONDATEUR

Rapporteur : M. Saillard

Délibération :

Le SYDOM du Jura est adhérent de 4 associations :

AMORCE, voir présentation en pièce jointe, dont Monsieur Saillard est administrateur,

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

RUDOLOGIA, voir présentation, dont le SYDOM est membre-fondateur,

ASCOMADE, voir présentation, où le SYDOM est représenté par Monsieur Berrez,

ATMO-Franche Comté, en charge du suivi de la qualité de l'air en Franche-Comté, en cours de rapprochement avec son homologue de Bourgogne, à qui le SYDOM règle la taxe générale sur les activités polluantes au titre des émissions atmosphériques de l'unité de valorisation énergétique.

Comme suite aux modifications dues à la loi NOTRe,

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- DESIGNER M. Philippe VINCENT, délégué à l'association RUDOLOGIA,
- DESIGNER M. Jacky LAMBERT, délégué à l'association ATMO.

=====

4/ COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : M. Sautrey

Exposé :

Le Compte administratif retrace l'exécution des différents documents budgétaires adoptés au cours d'un exercice : Budget primitif, Budget supplémentaire et Décisions modificatives.

Ce document comptable permet, tant en dépenses qu'en recettes, en Section d'Investissement que de Fonctionnement, de :

- . comparer les prévisions et les réalisations,
- . dégager les crédits à répartir, qui correspondent à des crédits affectés à des opérations ou actions non achevées en totalité à la clôture de l'exercice,
- . d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice.

Le Bureau syndical du 13 février 2017 a donné un avis favorable à l'unanimité.

Débat :

M. Sautrey procède à l'explication du Compte Administratif 2016 :

Article 65 : Autres charges de gestion courante

Admission en non-valeur : avant de donner la parole à Monsieur Sautrey, vice-président en charge des finances, M. Saillard rappelle qu'il s'agit de la liquidation judiciaire d'AVP, repreneur de papier, dont la

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

somme a été provisionnée sur plusieurs exercices en attendant la fin de la procédure qui permet au Trésorier Principal de demander l'admission en non-valeur.

M. Saillard informe les nouveaux élus de la procédure en cours avec l'ancien prestataire JURATROM, d'une part, et SOCCRAM, d'autre part (fourniture de vapeur à la chaufferie de la Marjorie pour le réseau de chauffage urbain).

Article 67 – Charges exceptionnelles

Le SYDOM est partiellement assujéti à la TVA sur la partie aval de l'incinération, productrice de revenus par la vente de chaleur et d'électricité.

Article 21 – Immobilisations corporelles

M. Sautrey signale les plus grosses opérations, en particulier, la réhabilitation du réseau de chaleur et les travaux de valorisation du biogaz au CSJ.

Article 23 – Immobilisations en cours

M. Sautrey indique qu'il s'agit des travaux sur les casiers, changement trommel et modernisation de la chaîne de tri.

M. Saillard précise que le remplacement du trommel des ordures ménagères résiduelles hors Gros Entretien et Renouvellement (GER).

En application de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, l'extension des consignes de tri devront être étendues jusqu'à 2022. De ce fait, en commençant parmi les premiers, le SYDOM bénéficie d'aides financières, d'Eco-Emballages et de l'ADEME, qui pourrait ne pas être reconduites.

Avant de passer au vote, M. Saillard sort de la salle.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2016,
- ARRÊTE les résultats définitifs tels qu'ils sont détaillés dans le document joint en annexe.

=====

5/ COMPTE DE GESTION 2016

Rapporteur : M. Saillard



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Délibération :

Après s'être fait présenter les Budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les Décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de gestion proposé par Monsieur le Trésorier principal, pour l'exercice 2016, est en tout point conforme au Compte administratif.

Le Bureau syndical du 13 février 2017 a donné un avis favorable à l'unanimité.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- DECLARE que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

=====

6/ AFFECTATION DU RESULTAT

M. Saillard

Exposé :

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Comité syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	342 832,83
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 448 615,18
	3 791 448,01
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-534 663,87
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement	-1 362 000,00
Besoin de financement F. = D. + E.	1 896 663,87
AFFECTATION = C. = G. + H.	3 791 448,01
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 896 663,87
2) H. Report en fonctionnement R 002	1 894 784,14
DEFICIT REPORTE D 002	

Débat :

M. Saillard rappelle que le SYDOM du Jura facture une cotisation de 3 €/habitant à ses adhérents. En fonction des résultats financiers en fin d'année, le SYDOM est susceptible de reverser une partie de cette cotisation (2 € par habitant en 2016, par exemple).

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- ACCEPTE l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'année 2016 comme défini ci-dessus.

7/ BUDGET PRIMITIF 2017

M. Sautrey

Exposé :

Au vu du projet de Budget primitif joint en annexe,

le Bureau syndical a donné un avis favorable à l'unanimité.

Débat :

M. Sautrey procède aux explications du Budget Primitif 2017 :

Article 611-

La mise en route du nouveau trommel a conduit à moins de détournement par rapport à 2016.

M. Saillard confirme qu'il s'agit des conditions prévues dans le marché. En effet, la rémunération de JURALIA augmente entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année en raison des nouveaux équipements installés.

M. Martin précise que les arrêts techniques ont conduit le SYDOM à détourner les déchets vers d'autres installations. Désormais, ces déchets seront mis en balle pour tenter de les traiter sur place.

M. Martin signale qu'après l'arrêt du centre de tri en septembre 2016 une partie des balles de recyclables a été stockée en vue d'être triée plus tard et l'autre partie a été triée dans d'autres centres de tri (Dijon, Digoin, Firminy, Pontarlier).

Il ajoute qu'une demande de remise gracieuse a été faite aux services des Douanes afin de tenir compte des travaux de réhabilitation du « retour des condensats » pour obtenir une meilleure performance énergétique.

Article 67 : Charges exceptionnelles

Mme QOCHIH précise qu'il s'agit de l'abattement de la TVA appliquée sur les dépenses assujetties à la TVA. En effet, considérant qu'une partie de l'autoconsommation d'électricité est utilisée par Suez (exploitant du lot 2), les services fiscaux considèrent que cette fraction n'entre pas dans le cadre de l'assujettissement. Pour 2016, l'abattement est estimé à 4.15 % et 2017 à 9.9 %.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Article 70 : Produits des services... :

M. Martin précise que le SIVOM du Louhannais, la Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse, la Communauté de Communes de Montrevel en Bresse, livrent au SYDOM des déchets recyclables à trier. Le SYDOM négocie avec le Grand Chalon pour trier une partie des déchets recyclables dans le Jura. L'objectif est d'atteindre 24 000 t/an environ pour pérenniser le centre de tri de Lons.

M. Saillard énonce les investissements prévus dans le courant de l'année, à savoir, changement de compacteur, réalisation de pistes au Centre de Stockage, plates-formes à bennes, changement des ponts à bascule de Champagnole et du Centre de Stockage, couverture du casier 5, fermeture des flancs du hangar à mâchefer, circuit de visite suite aux travaux de modernisation, solde de JURALIA.

Il ajoute qu'une étude sera lancée pour le futur casier 6, *a priori* plus petit que les précédents, car le rythme de remplissage a sensiblement baissé (autorisation > 25 000 t/an, réel < 20 000, hors mâchefers). Par ailleurs, une autre étude sera lancée sur le réseau de chaleur, 900 mètres restants à réhabiliter, pour des travaux en 2018.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- ADOPTE le Budget primitif de l'exercice 2017, reprenant les résultats des Sections d'Investissement et de Fonctionnement de l'exercice 2017,
- VOTE, par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en Sections d'Investissement et de Fonctionnement,
- ADOPTE les balances des Sections d'Investissement et de Fonctionnement et la Balance générale.

=====

8/ INDEMNITE DU TRESORIER PRINCIPAL

Rapporteur : M. Saillard

Exposé :

Considérant l'assistance apportée par Monsieur Le Trésorier principal à l'élaboration du budget et à la gestion des comptes du SYDOM, il est proposé de lui allouer une indemnité de gestion au taux maximum pour l'exercice 2016.

Débat :

M. Saillard confirme que les services de la Trésorerie sont toujours très présents pour accompagner le SYDOM.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, avec 1 abstention, a :

- S'est PRONONCE sur le versement d'une indemnité de gestion au taux maximum à Monsieur Le Trésorier principal,
- DIT que les crédits sont prévus au Budget primitif 2017.

=====

9/ REGISTRES DES MARCHES PUBLICS ET DES PROCEDURES ADAPTEES 2016

Rapporteur : M. Saillard

Délibération :

Durant l'année 2016, plusieurs marchés publics et procédures adaptées ont été lancés et attribués par le Président et/ou le Directeur Général des Services dont le détail figure en annexe.

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- de PRIS ACTE des attributions des marchés publics et des procédures adaptées réalisées en cours d'année 2016,
- de VALIDE les registres des marchés publics et des procédures adaptées 2016

=====

10/ CONFIRMATION DU CHOIX DE LA CAO

Rapporteur : M. Saillard

Exposé :

Le SYDOM du Jura a lancé en procédure d'appel d'offres ouvertes européens, une consultation pour la fourniture d'un compacteur de déchets roulant destiné au CSJ.

Considérant les critères d'attribution, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 mars 2017 a attribué le marché à l'entreprise suivante :

* **Fourniture d'un compacteur :**

Entreprise TECMAT pour un montant de 337 000.00 € HT, avec reprise d'un compacteur BOMAG BC 572 RB de 35 000 €

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Débat :

M. Saillard précise que le compacteur a 10 ans et 7 800 heures de fonctionnement. Il nécessite beaucoup de réparations et il convient de le remplacer.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- ENTERINE le choix de la Commission d'Appel d'Offres,
- AUTORISE le Président à signer les marchés et tout document relatif à ce dossier,
- DIT que les dépenses seront prévues au Budget Primitif 2017 et aux exercices suivants.

=====

11/ COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 24 OCTOBRE 2016 FIXANT LES TARIFS 2017

Rapporteur : M. Saillard

Délibation :

Vu la délibération du Comité Syndical du 24 Octobre 2016 portant sur les tarifs 2017,

Le tarif de tri des déchets recyclables des collectivités hors convention technique devient :

- « corps creux » : 165 €/t + redevance au SYDOM 20 €/t, soit 185 €/t
- « emballages » : 140 €/t + redevance au SYDOM 20 €/t, soit 160 €/t
- « multi-matériaux » : 115 €/t + redevance au SYDOM 20 €/t, soit 135 €/t

Les autres termes ne sont pas modifiés.

Vu la logistique triangulaire expérimentale envisagée dans le cas des « corps creux du Grand Chalon » :

Débat :

Concernant le Grand Chalon, il est possible « d'échanger des tonnes » en optimisant le transport, en effet, quand le transporteur du SYDOM livre des fines au SMET 71 à Chagny, il peut au retour faire un crochet par Chalon, dont le petit centre de tri privé n'est pas équipé pour l'extension des consignes de tri.

Considérant les nuisances apportées par la circulation des camions sur les routes, où sont situés les centres de tri de la région et de quelles capacités disposent-ils :

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

- Besançon = 20 000 t/an environ (traite autour de 15 000)
- Pontarlier = 7 à 8 000 t
- Chalon = 4 à 5 000 t
- Bourg = le centre de tri de Quinson-Fonlupt a été arrêté en mai 2016
- Rillieux la Pape à l'entrée de Lyon = 60 000 t
- Bourgogne recyclage à Beaune = 7 à 8 000 t
- Dijon > 25 000 t
- Noidans le Ferroux : 15 à 20 000 t (autre la Haute-Saône, trie les recyclables du Pays de Montbéliard)

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- CONFIE au Président le soin de négocier avec le Grand Chalon le montant de la participation au transport qui sera demandée au Grand Chalon.
- AUTORISE le Président à négocier et signer tous documents concernant le tri des déchets externes, convention notamment, sous contrôle du Bureau syndical,
- DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2017.

12/ RENOUELEMENT DU DETACHEMENT DE FANNY LOUIS

Rapporteur : M. Saillard

Délibation :

Le poste d'agent de communication est pourvu par un agent en détachement depuis le 1^{er} Mars 2015 pour un an renouvelé pour la même durée par le Comité Syndical du 19 Octobre 2015.

Considérant les besoins au service « Prévention communication », il est nécessaire de prolonger la durée du poste en détachement pour une nouvelle durée d'un an.D

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- PROLONGE la durée du détachement pour une année,
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif 2017 et exercices suivants.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

13/ CHOIX DE L'ECO-ORGANISME EN CHARGE DE LA REP EMBALLAGES

Rapporteur : M. Saillard

Délibération :

L'agrément de l'éco-organisme en charge de la filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) des déchets d'emballages ménagers, Eco-Emballages, est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. En l'absence de décision pour la nouvelle période de 6 ans, 2017-2022, les pouvoirs publics ont prolongé cet agrément d'un an, en attendant l'issue de la procédure de ré-agrément en cours. 2 sociétés ayant déposé une demande d'agrément, si les 2 sont agréées, les collectivités devront choisir entre les 2, sachant qu'elles appliqueront les mêmes barèmes de contribution (des « metteurs sur le marché ») en amont et de soutien (aux collectivités) en aval.

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- PRIS ACTE de la signature par le Président de l'avenant proposé par Eco-Emballages à la demande des pouvoirs publics pour 2017, année de transition
- AUTORISE le Président à choisir le futur éco-organisme de la « REP emballages » et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

=====

14/ PROJET DE REHABILITATION DE 900 DERNIERS METRES DU RETOUR DES CONDENSATS

Rapporteur : M. Saillard

Délibération :

Confronté à de sérieux problèmes de fuites sur le réseau de liaison UVE-Chaufferie de la Marjorie, le SYDOM a déjà dû réhabiliter 330 mètres de la canalisation de retour des condensats, début 2016. On peut penser que les 900 mètres restants devront également être réhabilités à plus ou moins court terme, quitte à répercuter sur le prix de vente de la vapeur à SOCCRAM (ENGIE).

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a :

- MANDATE le Président pour :

1/ piloter ce dossier,

2/ prendre sous contrôle du Bureau syndical, toutes les dispositions qui s'imposeront, consultation et choix d'un maître d'œuvre, consultation et choix d'une entreprise pour réhabiliter le réseau, et

3/ négocier les termes du futur contrat avec SOCCRAM/ENGIE et la Ville de Lons.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 27 mars 2017

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Questions diverses :

Départ de MM. Court et Lavier.

M. Martin informe des opérations en cours, à savoir :

- Suites de l'expertise judiciaire engagée à l'échéance des contrats avec JURATROM et JURATROM-JURAVOLOR en 2015, le rapport de l'expert est très favorable au SYDOM mais reste en attente du jugement par le Tribunal administratif.

- Unité de valorisation énergétique (marché JURALIA) : tous les équipements sont désormais en service, trommel et tri optique de prétraitement des ordures ménagères résiduelles notamment. Un problème récurrent d'encrassement du nouvel économiseur est apparu et contraint le prestataire à arrêter l'exploitation entre deux arrêts techniques programmés. JURALIA, INDDIGO et les services du SYDOM s'efforcent de trouver une solution avant l'arrêt technique de l'automne prochain afin de réaliser les travaux.

- Modernisation du centre de tri et clients externes : les travaux de modernisation du centre de tri confiés à la société NEOS sont terminés, à l'exception du remplacement d'un équipement, la « griffe », qui aura lieu les 21, 22 et 23 avril prochains. Outre les déchets recyclables du SIVOM du Louhannais (800 t/an) depuis 2015, de Bourg en Bresse Agglomération depuis janvier 2017, le centre de tri accueille désormais ceux de la Communauté de communes de Montrevel en Bresse (400 t/an) et s'apprête à accueillir une petite partie des corps creux du Grand Chalon.

- Nuisances olfactives autour du Centre de stockage du Jura : les riverains ont constaté une recrudescence des odeurs depuis l'hiver dernier, après l'accalmie de 2013-2016. Des mesures appropriées ont été prises au début du mois pour y remédier. Les résultats sont satisfaisants, mais ont conduit à privilégier la destruction thermique du biogaz par la torchère au détriment de la valorisation énergétique.

- Plan régional de prévention et de gestion des déchets non-dangereux : transférée du Département à la Région, la nouvelle démarche de planification a été lancée en février dernier. Devant la multitude de collectivités, près de 200 recensées, en charge des compétences collecte et/ou traitement des déchets ménagers et assimilés, la Région a choisi de sélectionner 4 collectivités volontaires par département appelées à suivre les travaux de la commission consultative.

Agenda :

Visite de l'usine de méthanisation d'ORGANOM à Viriat (01)

Club des déchèteries à Epinal (88)

Visite d'un centre de recyclage des bouteilles en PET à Ste Marie la Blanche (21)

Rencontre annuelle des syndicats départementaux et autres syndicats de traitement à Epinal

SEANCE LEVEE A 18 : 00